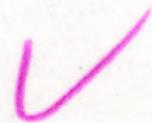


12 avril 1977

Kl/ho.294

Police fédérale des étrangers
B e r n e

Création à Genève d'une succursale
de RIZZOLI INTERNATIONAL S.A.



Monsieur le Directeur,

Votre service a eu l'obligeance de nous soumettre pour avis la demande que la Société Rizzoli International SA. a présentée aux autorités genevoises afin d'établir une succursale à Genève pour y concentrer un certain nombre de ses activités.

Nous ne pouvons en fait que soutenir vivement l'installation à Genève d'une représentation d'un groupe aussi important qui ne peut que favoriser l'économie du canton de Genève déjà trop unilatérale et où la récession n'est pas passée inaperçue. De plus de par sa taille et son prestige, non seulement au niveau européen, mais également mondial, une présence de Rizzoli en Suisse ne peut qu'être un enrichissement certain pour notre pays et contribuer à sa renommée de plaque tournante aussi bien culturelle qu'économique. Nous vous joignons pour information les prises de position du Service économique et financier du Département politique, de notre ambassade à Rome et du Vorort. Comme vous pourrez le constater l'ensemble des instances que nous avons préalablement consultées nous ont transmis un point de vue tout à fait positif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DIVISION DU COMMERCE
Le Vice-Directeur :

Annexes mentionnées

sig. Moser

